

Compte-rendu de la CAPD du 27 avril 2012

Présents : M Delecluse DASEN ; M Marchand secrétaire général ; M Merle et Mme Roques (DPE) ; Mme Delbac, Mme Dumont, M Jolivet (IEN) ; Mme Moncanis, Mme Van Theemst, M Barbet, M Burnouf (SNUipp-FSU) ; M Banyik, M Perrier, M Sanudo (SE-UNSA).

Intégration dans le corps des PE

1 seule dotation pour le département et 2 candidatures. Une demande de dotation complémentaire est faite pour permettre aux deux collègues candidats d'être retenus.

Examen des demandes de temps partiel

Les collègues demandant un temps partiel à 80% devront travailler 7 semaines à plein temps. Tous les personnels concernés par une nouvelle demande ainsi que les renouvellements sur autorisation seront convoqués pour entretien afin de confronter la personne à la situation de gestion. L'administration se réserve le droit de refuser les demandes de temps partiels si l'intérêt du service n'est pas préservé.

Sans vouloir remettre en cause le droit au temps partiel, le directeur administratif fait le constat d'une masse importante de collègues demandant à travailler à temps partiel (91 sollicitations) ce qui impacte l'organisation des écoles et du service.

Demande de congé de formation professionnelle

Le DASEN décide de privilégier les demandes dont le contenu de formation est en adéquation avec les attentes de l'Education Nationale. Toutes les demandes allaient dans ce sens.

Une demande est retenue. Si les possibilités d'aller plus loin sur le plan académique sont possibles, une deuxième personne pourrait en bénéficier.

Le DASEN choisit de privilégier dans un premier temps les 2^{ème} demandes puis de prendre en compte l'AGS (Ancienneté Générale des Services).

Informations diverses de l'administration

RQTH : Deux collègues ont déposé une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Ces demandes sont acceptées et les collègues bénéficieront de 100 points de bonification pour tous les postes d'adjoints au mouvement.

Journée de carence : Les premiers retraits sur salaire interviendront sur les paies de mai de manière rétroactive jusqu'à 4 jours par mois.

Questions diverses

Questions proposées par le SNUipp :

liste d'aptitude aux fonctions de directeurs : Les refus d'inscription ont été notifiés par courrier aux collègues qui ont dû faire une demande écrite à l'administration pour en obtenir la raison. Nous regrettons que les IEN des circonscriptions concernées n'aient pas souhaité fournir ces justifications à l'oral lorsqu'elles leur ont été demandées alors même qu'ils sont membres des commissions d'entretien. L'administration va étudier la possibilité de mettre systématiquement sur la lettre de refus l'avis motivé de cette décision.

Aide et soutien de l'administration auprès d'écoles ayant reçu des courriers injurieux et calomnieux : Plusieurs écoles se sont trouvées dans cette situation cette année. L'IEN de circonscription a dans un

premier temps proposé une aide et une médiation. Une action a été coordonnée afin de ramener une atmosphère la plus satisfaisante possible.

Ces situations mettent mal à l'aise l'administration et les élus, le DASEN ayant rappelé aux maires des communes concernées de jouer leur rôle en rappelant aux parents d'élèves quelle était leur place.

Le DASEN nous signale ne traiter aucun courrier ou mail injurieux ce qui ne l'empêche pas de se poser la question d'un tel acte.

Questions proposées par le SNUipp et le SE-UNSA :

Inéat/exéat : L'académie est plutôt à l'équilibre avec la Haute Loire et le Puy de Dôme excédentaire, l'Allier déficitaire et le Cantal à l'équilibre.

Les exéats de principe seront accordés pour toutes les demandes de rapprochement de conjoints.

Dans un premier temps, les échanges entre départements de terme à terme hors et intra académie puis dans un deuxième temps des échanges ou des départs sans compensation.

Questions posées par le SE-UNSA

IPE (Indemnités Péri Educatives) : Les enveloppes n'ont pas encore été déléguées aux IEN. Elles seront à peu près équivalentes à celles de l'an passé et les attributions seront faites avant la fin de l'année.

Prise en charge des élèves par les services extérieurs à l'Education Nationale : Des conventions existent entre l'Education Nationale et les associations du secteur médico social pour des interventions des professionnels au sein des écoles (SESSAD, Hôpital...).

L'administration rappelle que toute intervention extérieure est soumise à un agrément dans le cas de l'absence de convention.

Vos délégués SNUipp-FSU en CAPD : Nathalie Moncanis, Claire Van Theemst, Julien Barbet et Emeric Burnouf